



Règlement

Montée Historique

“La Petite Suisse”

17 avril 2017

Contact : Joël Brasseur : 0477/59.87.80
Guy Renard : 0493/99.47.62
Isabelle Dubourg : 0494/62.34.44 (**engagement uniquement**)



REGLEMENT PARTICULIER

Avertissement

A l'exclusion des seuls « Montées/Sprints en Or », les manifestations de ce genre ne sont pas des compétitions et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur ou les Commissaires Sportifs présents excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, pour lui et pour les autres.

Adresse exacte des Vérifications Administratives préliminaires le samedi et le dimanche :
Ecole Libre Saint Joseph, rue des Grottes 29, 4170 Comblain-au-Pont
Gps : N 50.476972 E 5.572652

Timing

- Mardi 07 Février 2017 : Publication du Règlement Particulier
- Vendredi 14 Avril 2017 : Clôture des inscriptions à droits simples

Dimanche 16 avril 2017 de 14h00 à 17h00 : Vérification administrative facultative (délivrance des licences, contrôle des permis), à l'école Libre Saint Joseph, rue des Grottes 29, 4170 Comblain-au-Pont

- **Lundi 17 avril 2017**
 - 07h30 : Ouverture des Vérifications Administratives et contrôle des licences
 - 07h30 : Ouverture des Contrôles de conformité et des Vérifications techniques éventuelles (M/S en Or)
 - 09h00 : Circuit en activité
 - 10h00 : Clôture des inscriptions à droits majoré et fin des engagements pour les pilotes
Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des licences pour les pilotes
Fermeture des Vérifications Techniques éventuelles (M/S en Or)
 - 12h00 : Arrêt des montées
 - 13h00 : Circuit en activité
 - 14h00 : Fin de la délivrance des licences « passager »
 - 14h00 (voir 3.4 du présent R.P.) : officialisation de la liste des participants (voitures/pilotes)
 - 15h00 (voir 3.4 du présent R.P.) : officialisation de la liste des participants (passagers)
 - 16h30 : Montée en Or
 - 17h30 : Super Finale et Final Three
 - 18h30 : Fin des montées
 - 19h30 : Remise des prix et/ou souvenirs

COMITE D'ORGANISATION

ASBL : The Winning team (Lg 11), Rue de Louveigné 21, 4920 Remouchamps

N° d'entreprise : 0867 570 077

GESTION DE LA COURSE ET OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- | | |
|---|-----------------|
| - Directeur de « Course » : Renard Guy | Lic. ASAF : 519 |
| - Directeur de « Course » adjoint : Evrard Pierre | Lic. ASAF : 509 |
| - Directeur de « Course » adjoint : Salvador Michael | Lic. ASAF : 511 |
| - Directeur de « Sécurité » : Brasseur Joël | Lic. ASAF : 470 |
| - Directeur de « Sécurité » adjoint : Heemers Jean-Noël | Lic. ASAF : 507 |
| - Secrétaire du meeting : Dubourg Isabelle | Lic. ASAF : 510 |
| - Responsable du Parc des coureurs : Magalhaes Willy | |
| - Equipe médicale : Belgian Rescue | |
| - Ambulances : Param Service | Nombre : 2 |
| - Commissaires Sportifs ASAF | |
| Président de collège : Dormal Jean-Claude | Lic. ASAF : 415 |
| Membre : Dupont Guy | Lic. ASAF : 190 |
| Membre : Sevrin Lambert | Lic. ASAF : 419 |
| - Commissaires Techniques ASAF | |
| Président de collège : Saint Remy Guy | Lic. ASAF : 406 |
| Membre : Franken Jacques | Lic. ASAF : 416 |
| Membre Stagiaire : Graven Henri | Lic. ASAF : 453 |
| Secrétaire : Pereira Magali | Lic. ASAF : 452 |

GENERALITES

- Dénomination : Montée Historique « La Petite Suisse »
- Date : Lundi 17 Avril 2017
- Parc des participants : Rue Sosson à 4170 Comblain-au-Pont
- Vérifications administratives : Rue des Grottes 29 à 4170 Comblain-au-Pont
- Vérifications techniques : Rue Sosson à l'entrée de l'école spécialisée à 4170 Comblain-au-Pont
- Parcours : rue des Grottes et rue du Village à 4170 Mont
- Circuit en activité : le lundi 17 avril de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30.

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et au présent règlement, auxquels les pilotes s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

PARTICULARITES

Cette épreuve est organisée conformément au " Règlement Particulier Montées Historiques – Montées en Or" dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique (Voir au Chap. VII-D des Prescriptions Sportives de l'ASAF).

Article 1 : Parcours

- Largeur moyenne de la route : 4,5 mètres – Longueur de la côte : 2360 mètres.
- Départ : rue des Grottes au niveau du poteau n°20/844
- Arrivée : rue du Village au niveau du poteau n°20/930
- Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.
- Homologation : 26 janvier 2017

Article 2 : Véhicules

NB. : En vert = ASAF Newsletter du 17 janvier 2017.

Seul, un modèle de véhicule entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1991, à minuit, est admissible. Cette admission est étendue à des véhicules de type identique (**même « body »**) fabriqués **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1991, à minuit**.

Des véhicules répondant à ces critères, mais équipés de culasse et/ou de moteur de substitution (**même hors période de référence**) pourront également être admis au départ, pour autant que ces éléments soient de la même marque que le véhicule ou celle du moteur dont il était équipé d'origine ******.

L'élaboration sécuritaire imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

- Si un moteur ou une culasse de substitution sont implantés dans la voiture, la cylindrée nominale de ce moteur ne pourra excéder :

- **2000 cc** pour un moteur suralimenté ;
- **2500 cc** pour les moteurs équipés de plus de 3 soupapes par cylindre (ou sans soupapes) ;
- **3000 cc** pour les moteurs comportant 2 ou 3 soupapes par cylindre.

**** NOUVEAU :**

- Des véhicules équipés d'un moteur d'une autre marque que celle du véhicule ou de celle du moteur l'équipant à l'origine, seront également admis au départ, pour autant qu'ils aient obtenu une homologation, dans cette configuration, de la part de la FIA ou de l'une de ses ASN.

Ces véhicules ne seront admis au départ que pour autant qu'ils soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

- Malgré la présentation d'une telle fiche d'homologation, les cylindrées des moteurs implantés y resteront limitées, à celles reprises ci-dessus.

- Diamètre de la bride du compresseur = **34mm**, au maximum pour un moteur "essence" ; **37mm** pour un moteur "Diesel".

N.B. : Des **contrôles de cylindrée** pourront être effectués lors des épreuves, la couverture en assurances n'étant pas acquise aux véhicules non qualifiables. L'amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

- D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration), un véhicule ne pourra être équipé d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices), lequel devra être conservé

Aucune dérogation ne sera accordée à ce niveau.

La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8^e tiret du RSG).

NB : Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration.

Aucune fiche d'identité ni passeport technique ne sont à produire.

Les organisateurs ont l'obligation d'équiper de treillis métalliques les endroits du parcours délimités par des fils de fer s'ils souhaitent accueillir au départ de leur manifestation des **véhicules de type monoplace, barquette, proto ou assimilés**.

A défaut, seules les voitures "conduites intérieures" seront autorisées à participer et les **voitures du type "Cabriolet/Roadster"** ne seront, dans ce cas, admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. Clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas aux véhicules, d'origine, sans capote ni toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le **31/12/1961**. Afin de garantir une sécurité maximale, ces véhicules seront, dans la mesure du possible, regroupés dans l'ordre des départs et pourront, sur simple requête d'un Commissaire Sportif en fonction (notamment si l'un ou plusieurs de ces véhicules s'avère(nt) très rapide(s)), être précédés d'un "pace car". Pour autant que de besoin, il est précisé qu'en l'espèce, le rôle de ce "pace car" ne sera pas "d'ouvrir la route" mais bien de limiter la vitesse d'évolution.

Les voitures découvertes, de type monoplace, barquette, proto ou assimilé sont admis au vu des protections aménagées sur le parcours lorsque nous rencontrons du fil de fer.

Article 3 : Engagement – Frais - Listes

3.1. Le bulletin d'engagement, lisiblement et dûment complété, pourra être renvoyé

Par courriel à ecurie.twt@gmail.com **et confirmé par**

Voie postale à : Dubourg Isabelle rue de Louveigné 21 à 4920 Remouchamps

Les documents et informations seront disponible sur le site www.thewinningteam.club

3.2. Les frais d'inscription s'élèvent à 100 €, assurances comprises.

La participation à la Montée en Or est liée au paiement d'un supplément d'inscription (cf. : assurance) de 20€ (total de 120€). Le montant total du droit d'engagement devra être versé sur le compte bancaire suivant : **BNP : Iban BE 27 0014 4068 0473 du The Winning Team**

Avec la communication suivante : MH 2017 + nom et prénom participant

Passé ce délai, les frais d'inscription seront majorés de 5 € et perçus le jour de l'épreuve.

Pour chaque membre de l'Ecurie The Winning Team, une ristourne de 5€ est accordée et à déduire directement du montant total à verser (pas de ristourne pour les passager).

Aucun remboursement ne sera fait sur place !

3.3. Liste des engagés. Seul, un engagement dûment complété et dont les droits auront été versés sera considéré comme définitif. Seuls, les participants ayant rempli ces conditions seront repris sur la liste des engagés et ce, jusqu'à ce que le nombre maximum de voitures admises soit atteint.

3.4. La liste exhaustive des voitures et pilotes participant à la manifestation sera officialisée, au plus tard, à 14 heures. Il sera admis d'accepter l'inscription de passagers jusqu'à 14h00, la liste exhaustive de ceux-ci devant impérativement être affichée à 15 heures, au plus tard.

3.5. Le nombre de voitures admises est strictement limité à 100.

ATTENTION : Les organisateurs se réservent toujours le droit de refuser l'inscription de n'importe quelle voiture sans avoir à se justifier, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours, de qualité ou de diversité du plateau ou pour n'importe quel autre motif.

Article 4 : Vérifications administratives

4.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des licences auront lieu à l'école libre Saint Joseph, rue des Grottes 29 à 4170 Comblain-au-Pont, le dimanche 16 avril de 14h00 à 17h00 et le lundi 17 avril de 7h30 à 10h00 pour les concurrents.

4.2. Documents à présenter : Licence – Permis de conduire (obligatoire) – Carte d'identité – Documents du véhicule si celui-ci est immatriculé.

Attention : (Voir Ch. VII -C, art. 1.4 du RP Montées/Sprint Historiques des Prescriptions Sportives de l'ASAF)

4.3. Licences : L'épreuve est ouverte aux titulaires des licences ASAF (ou équivalentes VAS) en cours de validité : **1J-L ; 1J-B ; L ; C ; B ; A4 ; A3 ; A2 ; A1**.

Des licences d'un jour, de type « 1J-L » (pilote & passager – 10 €) ou « 1 J-B » (50 € : couverture en assurance-accident corporel plus importante), seront délivrées sur place, jusqu'à 10 heures pour les

pilotes et 14 heures pour les passagers, par les Commissaires Sportifs.

- 4.4. Les frais d'inscriptions perçus par l'organisateur pour l'inscription d'un passager s'élèvent à 5€ en complément du montant de la licence.

**Les conducteurs et passagers devront être âgés de 18 ans, au minimum.
Aucune dérogation ne sera possible, à cet égard, même en cas de filiation entre le
conducteur et le candidat passager.**

Article 5. Vérification de la conformité des véhicules en Montée/Sprint Historique (Voir art. 1.3.3, du RP des Montées/Sprints Historiques)

- 5.1. Des vérifications de conformité des véhicules présentés, seront pratiquées par les Contrôleurs Techniques de la Fédération ou par la Direction de Course, elle-même.
- 5.2. Dans ce genre de manifestations (qui ne sont pas des compétitions), aucune vérification technique du véhicule de la part des Commissaires Techniques de l'ASAF, ne sera programmée. Les concurrents déclareront sur l'honneur, sur leur « Feuille des Vérifications » que le véhicule présenté est totalement conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF et que les modifications éventuelles y apportées, l'ont été dans les règles de l'art.
- Dès lors, les **concurrents assumeront l'entière responsabilité des conséquences de leurs manquements éventuels**, même si le départ a pu leur être accordé par l'organisateur, que ce soit par erreur, par absence partielle ou totale de contrôle ou pour n'importe quel autre motif.

Article 6 : Nombre d'engagement "Voiture"/"Pilote"

- 6.1. - Une même voiture ne pourra être inscrite qu'une seule fois, sauf sur dérogation accordée par l'organisateur, dans certains cas particuliers
- Un même pilote pourra inscrire deux véhicules distincts, **sauf s'il participe à la Montée en Or (véhicules obligatoirement immatriculés, dans ce cas).**
- le nombre de véhicules non immatriculés est limité à 10.
- 6.2. La liste des véhicules et pilotes qualifiés au départ devra correspondre exactement au nombre de véhicules et de pilotes engagés, étant entendu qu'un droit d'inscription (cf. assurances) sera dû pour chacune des participations de véhicule ou de pilote. (Voir Art. 1.4.1, du R.P. MH/SP.H)

Article 7 : Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre d'une MH, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements", **Carton Jaune et Carton Rouge**. A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera **automatiquement exclu** de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres choses, pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show » (Sprint Histo), pour sortie du bras ou de la main (pilote et/ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Le nombre maximum des montées est limité à 7.

En plus de ces sept montées/passages, l'organisateur prévoit dans son timing un premier passage considéré comme une découverte du parcours, lors duquel il sera interdit d'embarquer un passager. Si un participant n'a pas la possibilité d'effectuer cette découverte en même temps que les autres, sa première montée sera considérée comme étant cette découverte, tout passager étant alors également interdit (Art.1.5.7 du R.P.M.H.).

Article 8 : Montée en Or

- 8.1. Dans le strict respect des conditions de l'art. 2 du Règlement particulier " Montées/Sprints historiques – Montées/Sprints en Or", une unique montée chronométrée sera organisée de 16h30 à 17h30, pour les véhicules **ayant pris part à la Montée Historique**, en ordre techniquement et préalablement inscrits dans cette catégorie.

- La Montée/Sprint en Or, contrairement à la Montée Historique, est une **compétition** totalement assimilable à une Course de Côte classique.

Toutes les dispositions sportives, administratives et sécuritaires prévues dans le R.P. de cette discipline, y sont donc applicables.

8.2. Admission des voitures en MO/Sp. O

En classes A, B, C et D, la « Montée/Sprint en Or » est accessible aux seules VOITURES FERMEES (voir 1.2.5.) **admissibles à circuler sur la route** (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique), mises en production (ou homologuées par la FIA) **avant le 31 décembre 1991 à minuit.** Cet accès est étendu aux voitures identiques (**même « body » et même motorisation**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure** à ce moment.

Toutes ces voitures devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque.

NOUVEAU :

En classe S/R, la "Montée/Sprint en Or" est accessible aux seules VOITURES FERMEES répondant aux mêmes critères d'ancienneté (31 décembre 1991, à minuit) mais qui ne sont **pas conformes** aux spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque.

Dans cette classe, des voitures de **même "Body"**, équipées de **culasse et/ou moteur de substitution, même "hors période de référence"**, pourront être admises au départ, **dans le respect des autres conditions d'admission, reprises au point 1.3.- Encadré** **.

****Des voitures équipées d'un moteur d'une autre marque que celle de la voiture ou de celle du moteur l'équipant à l'origine, seront également admises à participer en classe S/R, pour autant qu'elles aient obtenu une homologation, dans cette configuration, de la part de la FIA ou de l'une de ses ASN.**

Ces voitures ne seront admises en classe S/R que pour autant qu'elles soient, en tous points conformes à cette fiche d'homologation.

Malgré la présentation d'une telle fiche d'homologation, les cylindrées des moteurs implantés y resteront limitées à celles reprises au point 1.3, ci-dessus.

Rappel : Diamètre de la bride du compresseur = 34mm, au maximum pour un moteur "essence" ; 37mm pour un moteur "Diesel".

N.B. : D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration), une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également.

Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices), lequel devra être conservé.

8.3. Les véhicules seront répartis en 5 classes : A, B, C, D et S/R ;

- **A** : de 0 à 1300 cc ;
- **B** : de 1301 à 1600 cc ;
- **C** : de 1601 à 2000 cc ;
- **D** : + de 2000 cc ;
- **S/R** : toutes classes confondues.

8.4. **Les pilotes seront seuls à bord**

8.5. Une "Super Finale" réservée aux dix premiers classés de la "Montée en Or" aura lieu de 17h30 à 18h00.

8.6. Un " Final Three" réservé au 3 premiers de la « Super Finale » aura lieu immédiatement après cette dernière

8.7. **Les performances réalisées seront pondérées par des coefficients déterminés par la motorisation, le mode de propulsion et, en classe S/R, par l'âge de la voiture (voir 2.2.3, du RP Montées/Sprints Historiques).**

8.8. En cas d'ex aequo, le départage sera effectué en fonction de l'ancienneté des véhicules puis de leur cylindrée exacte.

8.9. Aucun système de chronométrage ne sera installé sur le parcours avant le déroulement de la Montée en Or.

Article 9 : Vérifications administratives en Montée en Or

9.1. Les pilotes doivent, pour y prendre part, disposer, au minimum, de la licence "A4" ou "1J-A4".

Licences admises : **1J-A4 ; A4 ; A3 ; A2 ; A1** ou équivalentes VAS.

Attention : "A3" annuelle, au minimum, si véhicule de la classe S/R (pas de licence journalière de ce niveau, délivrée sur place).

Article 10 : Vérifications techniques en Montée en Or

10.1. Les vérifications techniques auront lieu à l'école libre Saint Joseph, rue des Grottes 29 à 4170 Comblain-au-Pont.

10.2. Seuls les véhicules inscrits pour la Montée en Or devront obligatoirement s'y soumettre, selon le timing suivant : lundi 17 avril de 7h30 à 10h00.

Article 11 : Prix - Souvenirs

11.1. Des prix et/ou souvenirs seront remis aux cinq premiers classés de la Montée en Or ainsi qu'aux premiers de chaque classe.

11.2. Des prix et/ou souvenirs seront remis à trois pilotes par un jury désigné par l'organisateur, en mémoire de Coket.

11.3. Le classement de cette montée en OR sera repris au challenge de la Principauté 2017

Article 12 : Approbations

Règlement approuvé pour la commission "Courses de Côte/Sprints"

- de la CSAP Liège, en date du 02 février 2017, par Dormal Jean-Claude - Lic. ASAF n° 415

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jem', with a stylized flourish above the letters.

- . de l'ASAF, en date du 6 février 2017, par Bernard Hayez - Lic. ASAF n° 1

- La licence d'homologation a été établie par Lux Jean-Michel - Lic. ASAF n° 471 en date du 26 janvier 2017.

Club organisateur : The Winning Team asbl (Ig11)

Epreuve : Montée Historique "La Petite Suisse"

Date : Lundi 17 Avril 2017

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 14 Avril 2017

à : *Dubourq Isabelle rue de Louveigné 21 à 4920 Remouchamps*

Engagement reçu* le/...../.....	Paiement reçu* le/...../.....	DIVISION*	NUMERO ATTRIBUE*
		CLASSE*	

Avertissement

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la journée.

Les manifestations du type « Vintage Démo » ne sont pas des "courses" et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :

Prénom :

Homme / Femme

Si pseudonyme : «

»

Né(e) le° :

Adresse° :

N° :

Code postal° :

Localité° :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM :

E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCES ANNUELLES :

- Toutes (ASAF et VAS) en Montée/Sprint Histo;

- "A4", au minimum, pour les "Montées/Sprints en Or" et "A3", si S/R.

	ASAF					VAS					N° Licence	Type
CSAP/PAK	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LICENCES JOURNALIERES ASAF

Minimum requis :

Montée/Sprint historique : licence "1J-L"

Montée/Sprint en Or : licence "1J-A4"

!! Classe S/R : Pas de licence journalière possible !!

Délivrées sur place

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Année	Immatriculation
..... CC

Palmarès de la voiture (facultatif) :

Si "Montée/Sprint en Or", Classe :

A **B** **C** **D** **S / R**

***A compléter si deux pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1er Pilote	*Nom du 2ème Pilote
<input type="checkbox"/>

Date :

Signature(s) du (des) pilote(s), précédée(s) de la mention "Lu et approuvé" :

""

""

EPREUVE : La Petite Suisse

Date : 17 Avril 2017

N° :

VERIFICATIONS

Course de Côte - MH/Sprint – Sp.H

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

1^{er} * PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
LICENCE	ASAF					VAS					NUMERO	TYPE
Province :	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

(Eventuellement)

2^{ème} * PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
LICENCE	ASAF					VAS					NUMERO	TYPE
Province :	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

*Biffer les mentions inutiles

VEHICULE

Première année de fabrication ou d'homologation FIA :

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR			
Documents de bord		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Eclairage		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur		Commissaire Technique	
Casque		Licence N° :	
Pneumatiques		Nom/Cachet :	
Divers :			
		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	

Montée en Or de « La Petite Suisse »

Date: lundi 17 Avril 2017

N°:

VERIFICATIONS

PILOTE *(remplir en caractères d'imprimerie svp)*

Nom:					Si pseudonyme: / « »					Prénom:			Signature:	
Province:	ASAF					VAS					N° Licence	Type		
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

VEHICULE *(remplir en caractère d'imprimerie svp)*

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers:			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Sièges Appui-tête		!! Si le véhicule est immatriculé et doit emprunter la voie publique, vérifier les documents de bord			
Casque / FHR (HANS ou assimilé)		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Protections des tuyauteries		<u>Commissaire Technique (signature):</u>			
Publicités sur vitres		<u>Nom/Cachet:</u>			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:			
Ornement extérieur		<u>Signature du SECRETARIAT (V.A.)</u>			
Echappement					

MONTEE HISTORIQUE « La Petite Suisse »

Club organisateur : The Winning Team - Date : Lundi 17 Avril 2017

Bulletin d'inscription "PASSAGER"

à présenter, complété, au secrétariat le jour de l'événement

* C A S E S R É S E R V É E S À L ' O R G A N I S A T I O N

Frais de participation * -	Paiement reçu *	NUMÉRO ATTRIBUÉ *:	
---	------------------------	---------------------------	--

PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Si pseudonyme : « »		

Province, type et n° de licence annuelle : - -	Club :
--	--------------

N.B. : Min. = licence « 1J-L » délivrée par le commissaire sportif présent

Né(e) le° : Adresse° : N°

Code postal° : Localité° :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM : E-mail :

après avoir pris connaissance du règlement particulier de la manifestation susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur

Date : Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

Le passager (la passagère),



ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Je, soussigné(e),, licence n°, inscrit(e) comme passager/passagère à l'épreuve reprise ci-dessus,

m'engage sur l'honneur à renoncer à toute action de recours

envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, ainsi que le précise l'abandon de recours que j'ai accepté lors de la signature de ma demande de licence (numéro repris ci-dessus) et ce, quel que soit mon préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles je l'ai encouru.

Cet engagement s'applique, quelle que soit la voiture dans laquelle je prends place au cours de la manifestation.

Fait à, le,
Signatures précédées de la mention « **Lu et approuvé** » :

Le passager/la passagère :

En cas d'absence de ce document, s'il est incomplet ou détérioré, le départ de l'épreuve vous sera refusé.

N°

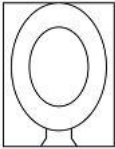
Epreuve : MH « La Petite Suisse »

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**

Copies de vos licences "sportives 2017"
VAS face "ANNEE" ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

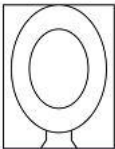
Pilote :

<u>VERSO</u> 2017 VAS: OUI - JA ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :	Sexe :

Copilote :

<u>VERSO</u> 2017 VAS: OUI - JA ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :	Sexe :

Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, avant de vous présenter aux "Vérifications Administratives".

Nous vous souhaitons un agréable week-end